



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

Monsieur Gérard Bernard Raymond CHAILLIÉ – Annonce civile

Référence :

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 15 mai 2026 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Annonce civile

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 Suivant testament olographe en date du 24 juin 2010, Monsieur Gérard Bernard Raymond CHAILLIÉ, en son vivant retraité, demeurant à SAINT-THURIEN (29380) 15 rue de Bannalec. Né à BUTHIERS (77760), le 30 juillet 1949. Célibataire. Ayant conclu avec Madame Catherine Odette Marie MERRIEN un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 22 mars 2010, enregistré à la mairie de MEAUX le 22 mars 2010. Décédé à SAINT-THURIEN (29380) (FRANCE), le 8 avril 2024. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Virginie ROUAULT-BLANC, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « VILEYN et Associés, Notaires », titulaire d'un Office Notarial à COUPVRAY (Seine et Marne), 43 rue d'Esbly, le 10 novembre 2025, Par un procès-verbal complémentaire reçu par Maître Virginie ROUAULT-BLANC, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « VILEYN et Associés, Notaires », titulaire d'un Office Notarial à COUPVRAY (Seine et Marne), 43 rue d'Esbly le 13 avril 2026, il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Renaud BAZIN, notaire à BANNALEC, référence CRPCEN : 29130, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de QUIMPER de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)